



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-051-2025-06

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2025

# Sommaire

## **Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt /**

IDF-2025-06-25-00011 - Délibération élection Présidente et  
Vice-Présidente du CA (2 pages)

Page 3

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2025-06-11-00012 - Arrêté du 11 juin 2025 portant sur l'autorisation  
d'ouverture des formations conduisant au Diplôme Supérieur d'Arts  
Appliqués (DSAA) (3 pages)

Page 6

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-06-25-00011

Délibération élection Présidente et  
Vice-Présidente du CA

## DÉLIBÉRATION N° 2025 – 07

Objet : Election des Présidente et Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC PSPBB

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) ;

Vu les statuts de l'EPCC PSPBB dans leur version modifiée du 25 juin 2020, approuvés par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 :

---

Considérant l'article 9 des statuts : les personnalités qualifiées sont des personnes extérieures à l'établissement, désignées pour leur compétence dans les domaines d'action de l'établissement ou leur proximité avec le milieu professionnel concerné.

Considérant l'article 12 des statuts : le président est assisté de deux vice-présidents élus au sein des personnalités qualifiées, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable ;

Considérant que Madame Florence Touchant a été désignée en tant que personnalité qualifiée par le Ministère, par courrier en date du 18 juin 2025

Considérant que Madame Marie-Noëlle Palud-Dufour a été désignée en tant que personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration du PSPBB par délibération du Conseil de territoire de GPSO n°C2025/04/04 du 9 avril 2025 ;

LE CONSEIL DECIDE,

1. D'élire avec effet immédiat en tant que Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC PSPBB Madame Florence Touchant, pour une durée de trois ans renouvelable ;
2. D'élire avec effet immédiat en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC PSPBB Madame Marie-Noëlle Palud-Dufour, pour une durée de trois ans renouvelable ;
3. Autorise le Président et le Directeur, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Paris, le 25 juin 2025

Le Président  
M. André Mondy

Signé

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-06-11-00012

Arrêté du 11 juin 2025 portant sur l'autorisation  
d'ouverture des formations conduisant au  
Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA)



DEVU  
Affaire suivie par :  
Sandra DA CRUZ  
Tél : 01 40 46 21 33  
Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, Rue des Ecoles  
75005 Paris

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DES FORMATIONS  
CONDUISANT AU DIPLOME SUPERIEUR D'ARTS APPLIQUES**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS,  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment son article R 642-16 ;  
Vu le décret n° 2025-144 du 17 février 2025 ;  
Vu l'arrêté du 4 avril 2025 relatif au diplôme supérieur d'arts appliqués et ses annexes ;  
Vu le courrier du 10 juin 2025 portant instruction de la DGESIP des projets de conventions EPLE-EPSCP dans les demandes d'ouverture des diplômes supérieurs d'arts appliqués (DSAA) conférant le grade de master ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'autorisation d'ouverture des formations conduisant au diplôme supérieur d'arts appliqués est accordée pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2025 aux établissements suivants pour les parcours indiqués :

<b>ACADEMIE</b>	<b>VILLE</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>PARCOURS</b>
<b>CRETEIL</b>	Montreuil	Lycée EUGENIE COTTON	- Design éditorial multi-supports
	Vitry-Sur-Seine	Lycée ADOLPHE CHERIOUX	- Design des territoires et des pratiques situées

<b>PARIS</b>	Paris 3e	ESAA DUPERRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode-Image, Média, Editorial</li> <li>- Mode-Collection, Vêtements, Accessoires</li> <li>- Mode-Prospective, Arts de Vivre</li> </ul>
	Paris 12e	ESAA BOULLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Design Objet - Manufactures contemporaines</li> <li>- Design d'exposition, Expériences d'exception</li> <li>- Nouveaux Intérieurs, Savoir-Faire et Innovation</li> </ul>
	Paris 15e	ENSAAMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textile, Matériau, Prospective</li> <li>- Métiers d'art – Edition de petites séries</li> <li>- Stratégie de création en design de marque</li> <li>- Design d'espace – enjeux de territoire</li> <li>- Graphisme et stratégies transmédia</li> <li>- Expériences numériques : immersion, simulation, interactivité</li> <li>- Stratégies et innovations industrielles (produire autrement)</li> </ul>
	Paris 13e	Ecole ESTIENNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Design typographique – Ecritures et sociétés</li> <li>- Design Stratégies créatives et Médias</li> <li>- Design &amp; Création en Environnement numérique</li> <li>- Illustration, Sciences et Médiation</li> </ul>
<b>VERSAILLES</b>	Boulogne-Billancourt	Lycée JACQUES PREVERT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Graphisme et Pratiques narratives multi-supports</li> </ul>

**Article 2 :**

Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et les secrétaires généraux académiques pour l'enseignement scolaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 juin 2025

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS,  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

***Signé***

Julie BENETTI